



Réponse de l'Assemblée des Régions d'Europe

Adopté par les membres de la Commission 'Politiques Régionales' lors de leur réunion plénière à Strasbourg (F) le 2 octobre 2006

Au Livre Vert sur l'Energie « Une stratégie européenne pour une énergie sûre, compétitive et durable » (COM (2006) 105 final)

Les membres de la Commission « Politiques régionales » de l'Assemblée des Régions d'Europe,

Considérant les enjeux énergétiques et politiques accrûs auxquels est confrontée l'Europe, du fait de sa dépendance persistante envers le pétrole et le gaz, dont les réserves diminuent alors que la demande augmente, et envers les pays exportateurs de ces ressources fossiles, qui sont souvent en proie à une instabilité politique

Considérant les problèmes accrûs de dégradation de l'environnement, et leur impact nocif sur la santé, liés à la consommation de ressources énergétiques polluantes, et à une mauvaise gestion de l'énergie

Considérant l'impact néfaste de la dépendance énergétique de l'Europe sur son tissu socio-économique, du fait notamment d'un montant accru des factures d'énergie pour les entreprises et les consommateurs

Considérant leur propre expérience en la matière, et considérant les travaux qui ont été menés dans le domaine des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique au sein de leur Commission depuis 2005,

Eut égard au cadre de réponse restreint proposé dans le questionnaire de la Commission sur le Livre Vert sur l'Energie (COM(2006)105 final)

Ont décidé de ne pas faire usage de ce questionnaire mais d'adopter la position suivante sur le Livre Vert de la Commission Européenne sur l'Energie :

Remarques préliminaires :

Les Régions membres de la Commission « Politiques régionales » de l'Assemblée des Régions d'Europe,

1. Saluent l'intérêt croissant que porte la Commission européenne dans son Livre Vert pour les problèmes énergétiques auxquels sont confrontés l'Union européenne et l'Europe en général, intérêt qui témoigne d'une prise de conscience et d'une volonté politique nécessaires face aux enjeux politiques, environnementaux et socio-économiques accrûs liés à la dépendance et à la surconsommation énergétiques

2. Partagent pleinement l'opinion de la Commission européenne quant à la nécessité d'apporter une « réponse européenne commune »¹ et « intégrée »² à ces problèmes énergétiques.
3. Expriment par ailleurs leur accord quant aux principes devant être au coeur de cette stratégie, à savoir, « durabilité, compétitivité et sécurité », tout en soulignant que ces principes doivent également être fondamentaux aux stratégies des Etats-membres et des Régions
4. Saluent certes l'approche plurilatérale du problème énergétique par la Commission, consistant notamment à soutenir, en plus d'une gestion rationnelle de l'énergie, comme elle le suggérait déjà dans son Livre Vert sur l'efficacité énergétique de 2005, une diversification des ressources d'énergie, l'innovation et la mise en oeuvre d'un réel marché interne de l'énergie.
5. Regrettent pourtant le peu de place accordé dans les suggestions de la Commission pour la promotion des sources d'énergie renouvelables (SER) : Tout en convenant qu'il serait illusoire, pour le moment, de penser que les SER puissent remplacer totalement les sources d'énergie hydrocarbures, les Régions soulignent cependant l'intérêt des SER dans une démarche visant à promouvoir la « durabilité, compétitivité » et la sûreté énergétiques.
6. Font en effet remarquer que les SER sont à la fois
 - Renouvelables, donc durables, alors que les ressources fossiles d'énergie diminuent
 - Compétitives et sûres, en particulier si elles sont produites et disponibles localement et régionalement, donc moins soumises aux risques et coûts liés au transport et au stockage

Partant, elles devraient représenter un élément majeur de la stratégie européenne de l'énergie

7. S'étonnent par ailleurs de la quasi absence des acteurs régionaux et de leurs organisations représentantes dans les propositions de la Commission européenne.
8. Doutent de la faisabilité d'une mise en oeuvre efficace de la stratégie européenne proposée par la Commission, cette stratégie reposant en effet prioritairement sur la bonne volonté des Etats membres, dont les intérêts ne sont pas toujours convergents, comme l'ont montré les récentes frictions concernant la fusion entre opérateurs d'électricité et le maigre bilan tiré par la CE elle-même quant à la mise en oeuvre d'un réel marché unique de l'électricité
9. Font remarquer que cet oubli est d'autant plus regrettable que beaucoup de problèmes liés à la dépendance énergétique trouvent leur solution aux niveaux local et régional, que ce soit pour favoriser l'utilisation de ressources diversifiées et renouvelables d'énergie ou pour promouvoir une prise de conscience des citoyens envers une consommation responsable de l'énergie
10. Soulignent, dans ce contexte, que les Régions ont fait preuve, depuis quelques années déjà, d'esprit d'initiative et d'une grande capacité d'innovation en matière énergétique, et que leurs organisations interrégionales représentantes, au premier chef desquelles l'ARE, offrent une plateforme d'échange précieuse pour la dissémination de ces bonnes pratiques.
11. Affirment, en conséquence, que le rôle clef que jouent les autorités régionales ainsi que leurs organisations représentantes dans la mise en oeuvre de la stratégie européenne intégrée de l'énergie devrait être mieux reconnu, si l'on veut en assurer le succès

Requêtes :

¹ Livre Vert sur la Stratégie européenne pour une énergie sûre, compétitive et durable, p. 4

² op. cité, p. 10

Au vu des ces remarques préliminaires, les Régions demandent à la Commission européenne :

1. Un engagement plus ferme pour la promotion des SER dans le bouquet énergétique, à travers:

- l'inscription, dans la Roadmap pour les SER que la CE annonce dans son Livre Vert, de **cibles claires et quantifiées quant à la part de SER dans la consommation d'énergie d'ici 2020**, afin de créer et de maintenir un environnement sûr pour les investissements dans cette branche et de donner un levier aux acteurs régionaux pour la mise en place de leurs projets énergie dans les négociations avec leurs gouvernements nationaux
- un usage systématique des **règles de la concurrence européennes**, afin d'assurer la mise en place d'un réel marché commun de l'électricité, de faire face aux barrières administratives et d'assurer des conditions équitables pour le développement de l'électricité verte
- une **enveloppe financière accrue** pour les projets SER, notamment dans le cadre des futurs programmes de recherche et de développement, et de compétitivité et d'innovation (7^e PCRD et PCI)
- la mise en place de **plateformes technologiques** dans le domaine des énergies renouvelables
- la publication rapide d'une **directive sur le chauffage et la climatisation à base d'énergies renouvelables**, tel que demandé par le Parlement européen

2. Une reconnaissance du rôle clef des acteurs régionaux et de leurs organisations représentantes, telles que l'ARE, dans la mise en oeuvre de la stratégie énergétique européenne, à travers :

- la **mention systématique**, dans une version amendée du Livre Vert, comme dans tous les documents de la CE relatifs à l'énergie qui suivront, **des autorités régionales et de leurs organisations représentantes** comme acteurs à part entière de la politique énergétique européenne, aux côtés des Etats-membres.

*☞ A cet égard, les Régions membres de l'ARE attirent l'attention de la Commission sur leurs **commentaires détaillés sur le Livre Vert**, joints à cette position, et demandent à ce que ces remarques soient dûment considérées dans les propositions du Livre Blanc qui suivra cette consultation.*

- l'invitation systématique des Régions et de leurs organisations représentantes à participer à tous les **groupes de réflexion formels et informels** mis en place par la Commission dans le domaine de l'énergie.

*☞ A cet égard, les Régions membres de l'ARE espèrent que la demande de l'ARE d'**intégrer le groupe de réflexion Managenergy** sera retenue*

- une **attention particulière et un soutien financier suffisant pour les projets énergétiques régionaux et interrégionaux**, que ce soit dans le cadre de la future politique de cohésion, comme mentionné dans le Livre Vert, mais aussi dans le cadre de programmes tels que le 7^e PCRD ou le PCI, sus-mentionnés.

☞ Dans ce contexte, les Régions membres de l'ARE :

*- insistent sur l'**intérêt d'initiatives interrégionales**, telles que le Plan d'Action Energie 2006-2012 de l'ARE, qui, en leur proposant des outils très concrets - pool aux partenariats, base de données en ligne sur les bonnes pratiques régionales en matière d'énergie – offre un vecteur particulièrement utile pour favoriser la mise en place de projets énergétiques interrégionaux et la participation des Régions à la mise en oeuvre de la stratégie énergétique européenne.*

*- expriment en conséquence leur souhait que ces outils puissent recevoir un **soutien actif de l'UE***

En conclusion, les Régions membres de l'ARE déclarent qu'elles suivront de très près le développement du débat sur la politique européenne de l'énergie et demandent à leur Président, Onno Hoes, Ministre régional de Noord-Brabant (NL), de prendre contact avec les autorités concernées de la Commission européenne, au premier chef desquelles le Commissaire Piebalgs, afin de promouvoir leur présente position en la matière.

Septembre 2006



Commentaires détaillés de l'Assemblée des Régions d'Europe
Au Livre Vert sur l'Energie (COM (2006) 105 final)

Annexe à la Réponse de l'ARE sur le Livre Vert sur l'Energie

Les Régions membres de la Commission « Politiques régionales » de l'ARE, au vu de leur réponse sur le Livre Vert sur l'Energie, font les remarques et propositions suivantes d'amendements:

1. Quant au rôle des autorités régionales

Pour le moment, le Livre Vert ne mentionne les autorités régionales que dans le contexte de la politique de cohésion de l'Union, dont la Commission les encourage à faire usage pour soutenir des projets liés à l'efficacité énergétique et au développement de ressources alternatives et renouvelables d'énergie (op. cité : p. 10-11). En outre, la Commission insiste sur la nécessité d'un fort soutien à haut-niveau et sur le rôle clef des Etats-membres pour améliorer l'efficacité énergétique en Europe et mettre en oeuvre efficacement son Plan d'Action en la matière. Pour les membres de l'ARE, cette vision est trop restreinte.

Ainsi,

- *Eut égard au rôle clef qu'ont joué et que jouent toujours les Régions en matière énergétique,*
- *Eut égard à l'expérience qu'elles ont ainsi accumulée et qu'elles continueront d'accumuler, non seulement à travers des projets interrégionaux soutenus par la politique de cohésion, mais également dans le cadre de programmes européens pour la recherche tels que le 6^e/7^e PCRD ou le programme Intelligence Energy Europe/ futur PCI*
- *Et conformément au principe de partenariat,*

les membres de l'ARE demandent à ce que les Régions soient systématiquement mentionnées comme acteurs à part entière de la stratégie énergétique européenne, non seulement dans le contexte d'une plus grande efficacité énergétique, mais aussi quand il s'agit du soutien à la diversification énergétique, au développement durable ou à l'encouragement de l'innovation.

Concrètement, les membres de l'ARE proposent les amendements suivants au texte du Livre Vert:

P.4, paragraphe 3, nouvelle phrase, en fin de paragraphe : « Une implication à tous les niveaux, non seulement au niveau des Etats-membres, mais aussi des régions, des autorités locales et des citoyens, est nécessaire. »

P.9, section 2.3., paragraphe 4, nouvelle phrase, en fin de paragraphe : « Une attention particulière devrait être accordée lors de la mise en place de cette méthodologie aux bonnes pratiques d'ores et déjà développées par certaines Régions leaders en la matière »

P.10, section 2.4., premier paragraphe, nouvelle phrase, en fin de paragraphe : « Ceci implique non seulement un investissement fort des Etats-membres, mais également des autorités régionales et infra-régionales ».

P.11, paragraphe 2, rajout dans la phrase 2 : « Cet effort nécessite un soutien constant et une détermination **à tous les niveaux, infra-régionaux, régionaux et** au très haut-niveau politique à travers toute l'Europe. »

P.12, premier paragraphe, rajout dans la phrase 2 : « Un certain nombre de pays montre une rapide croissance dans l'utilisation d'énergie renouvelable du fait de cadre politiques nationaux de soutien **et d'un rôle actif de leurs régions.** »

P.13, dernier paragraphe, rajout dans la dernière phrase : « ... les acteurs et les décideurs de haut-niveau, **comme des niveaux régionaux et infra-régionaux,** ... »

2. Quant au rôle des organisations interrégionales

Les Régions ont su se montrer fers de lance dans la promotion de certaines ressources d'énergie renouvelables telles que l'énergie éolienne, solaire photovoltaïque, ou les biomasses. **L'Union européenne devrait mieux promouvoir ces bonnes pratiques régionales en reconnaissant le rôle clef que jouent les organisations interrégionales telles que l'ARE en faveur de leur mise en place et de leur dissémination.**

Concrètement, les Régions membres de l'ARE proposent donc l'**amendement suivant** au Livre Vert :

P.19, point 3, première phrase : « La Communauté a besoin d'un réel débat à l'échelle de la Communauté, **incluant activement les Régions et leurs organisations représentantes**, sur les différentes ressources d'énergie... »

3. Quant aux solutions suggérées par la Commission pour la diversification du bouquet énergétique et le développement durable

En réponse au questionnaire de la Commission sur le Livre Vert quant à ces points, les Régions membres de l'ARE font la remarque suivante : en dehors des solutions proposées par la Commission, et notamment le fait que l'UE doit promouvoir l'usage de ressources locales d'énergie, être leader en matière d'efficacité énergétique, et systématiquement mener des analyses coûts-bénéfices, **le soutien à la promotion active des bonnes pratiques énergétiques régionales, notamment dans le domaine des ressources renouvelables d'énergie et d'efficacité énergétique, est un élément clef du succès de la stratégie énergétique européenne**. Les Régions membres de l'ARE regrettent donc que cette solution n'apparaisse pas clairement dans les options du questionnaire et insistent de nouveau sur une meilleure prise en compte du rôle clef des Régions et de leurs organisations représentantes dans le domaine de l'énergie, dans l'esprit des propositions d'amendements sus-mentionnés.

☛ **En conclusion, les Régions membres de l'ARE demandent à ce que ces propositions d'amendements et remarques soient dûment considérées dans les propositions du Livre Blanc qui fera suite à cette consultation sur le Livre Vert et dans les décisions des Etats-membres, et suivies d'actions concrètes de soutien de la part de la Commission européenne.**

Septembre 2006